



Genève, le 17.06.2010

Rapport environnemental 2010

Centrale de compensation CdC

RUMBA - Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale

1. Introduction

Ce rapport environnemental présente les principaux indices en matière d'environnement de notre unité et des bâtiments sis Avenue Edmond-Vaucher 18 à Genève et Holzikofenweg 36 à Berne.

Lors de la mise en œuvre de RUMBA dans notre unité, nous n'avons atteint les objectifs 2010 que partiellement. Ce qui est réjouissant, c'est que la consommation de papier a pu être continuellement réduite depuis l'introduction de RUMBA fin 2005.

Nous aimerions continuer de nous comporter aussi écologiquement que possible, au minimum en maintenant les chiffres actuels et si possible en les optimisant encore à l'avenir.

Je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour leur engagement et leurs efforts dans le cadre de RUMBA et compte sur leur soutien actif également au cours de l'année.

Valérie Cavero
Directrice

2. La CdC et son impact environnemental

2.1 Notre unité

La Centrale de compensation (CdC) est une institution de service public active dans le domaine des assurances sociales du 1^{er} pilier, dont elle est l'organe central de mise en œuvre. Quatre unités lui sont rattachées:

- La **Centrale de compensation (CENT)** prend en charge toutes les activités du système décentralisé des assurances AVS/AI et APG qui doivent être gérées de façon centralisée. Il s'agit essentiellement de la tenue de la comptabilité centrale, de la surveillance des mouvements de fonds de et vers les caisses de compensation, de la gestion du registre central, de l'élaboration des données statistiques du 1^{er} pilier des assurances sociales ainsi que de l'attribution et de la communication du numéro d'assuré (NAVS13) aux utilisateurs systématiques à l'intérieur et hors de l'AVS/AI.
- La **Caisse suisse de compensation (CSC)** et l'**Office AI pour les assurés résidant à l'étranger (OAIE)** s'occupent des activités liées aux assurances AVS/AI à l'étranger. Leur mission consiste notamment à appliquer les conventions internationales en matière de sécurité sociale et les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes convenus entre la Confédération suisse, l'Union européenne et les Etats membres de l'AELE pour les citoyens résidant dans ces pays. La CSC et l'OAIE ont également pour mission de mettre en œuvre l'assurance facultative.
- La **Caisse fédérale de compensation (CFC)** est intégrée à la CdC depuis 1999. Elle s'occupe de l'application des assurances AVS/AI/APG/LAMat/LAFam pour le personnel de la Confédération et pour les nombreux organismes affiliés à celle-ci. Le siège de la CFC est à Berne, Holzikofenweg 36. La CFC est installée dans un bâtiment qu'elle partage avec d'autres unités administratives de la Confédération qui appliquent le programme RUMBA depuis l'an 2000.

En 2010, la CdC a employé 507,4 personnes en moyenne (en équivalent temps plein) sur son site de l'avenue Edmond-Vaucher 18 à Genève. Le bâtiment accueille également une unité de l'OFIT composée de 60,6 personnes en moyenne. Il convient enfin d'ajouter encore 2 collaborateurs temporaires de l'OFIT (chiffre lissé sur l'année). En 2010, 570 personnes ont ainsi travaillé dans notre bâtiment. Dans les locaux

bernois de la CFC, sis Holzikofenweg 36, le nombre moyen de collaborateurs a été de 72,3 personnes (en équivalent temps plein) au cours de l'année 2010.

2.2 Impact environnemental

Les activités principales de la CdC consistent à calculer, à verser et à gérer les prestations de l'assurance vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité, à gérer la comptabilité centrale ainsi que les registres centraux. Par leur nature, ces tâches requièrent beaucoup de papier et les processus largement informatisés impliquent une forte consommation d'électricité. Les améliorations potentielles résident donc dans le domaine de l'écologie des bâtiments et des bureaux. Dans le courant de l'année 2010, différents travaux d'assainissement ont été réalisés sur l'immeuble de l'Av. Edmond-Vaucher 18 en collaboration avec l'OFCL (amélioration de la technique du bâtiment, remise à neuf des installations sanitaires).

2.3 Axes du management environnemental

Le management environnemental de la CdC vise en priorité l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources. D'une part, les améliorations doivent être mises en œuvre là où elles présentent le plus grand intérêt pour l'environnement. Il convient par ailleurs de privilégier les domaines dans lesquels des moyens simples permettent d'obtenir des résultats satisfaisants. En outre, les collaborateurs sont incités par des informations régulières à agir écologiquement.

Le fonctionnement interne encourage donc les mesures techniques et les modifications de comportement dans le but de réduire la consommation d'électricité et d'énergie de chauffage. D'autres mesures importantes ont pour objectif de diminuer la consommation de papier, qui représente un poste considérable au sein de la CdC compte tenu de ses missions.

3. Nos objectifs 2010 pour l'environnement

L'année dernière, la CdC s'était fixé les objectifs suivants dans le domaine de l'environnement:

- réduction de la consommation d'eau à 85 litres par collaborateur / jour;
- réduction de la consommation de papier par collaborateur de 2 %.

4. Mesures et résultats concernant les prestations extérieures

Le rôle des prestations extérieures au sens classique de la CdC est pratiquement négligeable. Seuls les envois postaux aux assurés et aux autres acteurs du secteur des assurances sociales en Suisse et à l'étranger pourraient éventuellement être considérés comme des «produits». Les directives légales limitent d'éventuelles adaptations. De nouvelles solutions sont cependant régulièrement testées afin de réduire la consommation de papier, comme c'est le cas par exemple avec la communication d'informations par voie électronique aux autres organismes européens d'assurances sociales. A l'avenir, la consommation de papier devrait être influencée par divers projets qui prévoient un échange électronique de données entre les caisses de compensation, les offices AI et les autres acteurs du domaine des assurances sociales en Suisse et à l'étranger.

5. Mesures et résultats concernant le fonctionnement interne (administration)

5.1 Collaborateurs, communication, formation

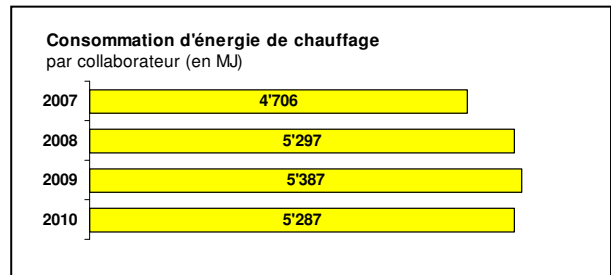
Au moyen d'informations spécialement conçues pour l'activité administrative, la CdC essaie d'attirer l'attention de ses collaborateurs sur les questions environnementales.

La gestion des ressources et le management environnemental de l'administration fédérale est régulièrement présenté dans le cours pour les collaborateurs entrants.

Dans la banque de données interne «Info CdC – Rubrique RUMBA», les informations concernant RUMBA ainsi que les rapports environnementaux de la CdC et de l'administration fédérale sont publiées à l'attention de tous les collaborateurs.

5.2 Consommation d'énergie de chauffage

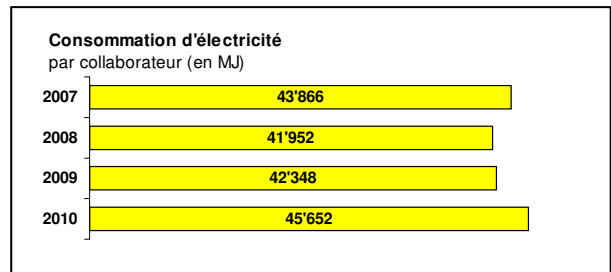
En 2010 la consommation d'énergie de chauffage par collaborateur est restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente (légère diminution de 1,8 %). Des améliorations et des économies significatives pourraient cependant être réalisées dans ce domaine grâce à des mesures d'assainissement complètes du bâtiment administratif datant du début des années 1980.



5.3 Consommation d'électricité

Par rapport à l'année précédente, la consommation d'électricité a augmenté de 7,8 %.

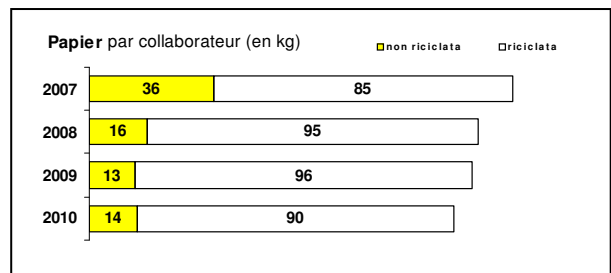
En 2010, divers travaux de construction ont été réalisés dans le bâtiment administratif Av. Edmond-Vaucher 18. À cet effet, des appareils et des machines de chantier consommant beaucoup d'électricité ont été utilisés. Une autre raison de l'augmentation de la consommation de courant par collaborateur est qu'en raison d'un manque de place, 145 collaborateurs ont été déplacés du bâtiment principal de Genève. Le nombre moyen de collaborateurs par an a donc diminué de 53 personnes. La consommation d'électricité du bâtiment – dont une partie importante consiste en une charge de base du bâtiment et du centre informatique – est donc répartie entre nettement moins de collaborateurs, raison pour laquelle la consommation de courant par collaborateur est supérieure.



5.4 Consommation de papier

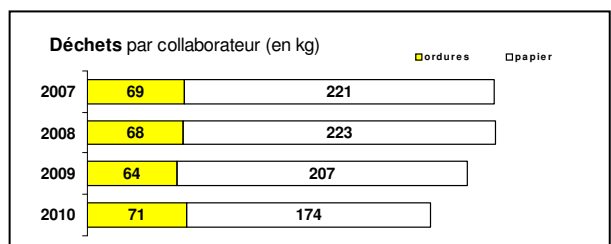
La consommation de papier a enregistré une réduction totale de 5 % sur la période considérée par rapport à l'année précédente. L'objectif de réduire la consommation de papier de 2 % par collaborateur a donc été nettement dépassé. Ce résultat est encourageant.

La part de papier recyclé n'était que légèrement plus basse que l'année précédente, avec 87 % (2009: 88 %), étant de loin la plus élevée de toutes les unités RUMBA.



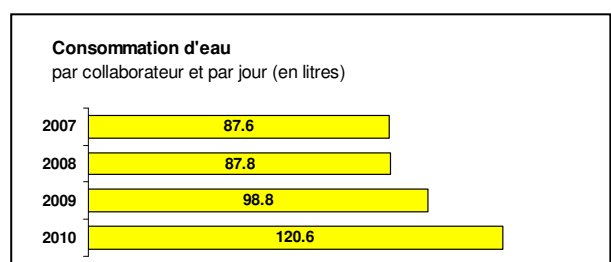
5.5 Déchets

Le volume de déchets a reculé de 9,7 % au total par rapport à l'année précédente. Ceci est dû principalement à la réduction de la consommation de papier. Les ordures ont augmenté de 11 %.



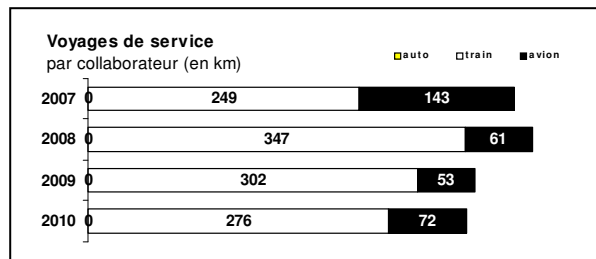
5.6 Consommation d'eau

La consommation d'eau a augmenté de 22 % par rapport à l'année précédente. L'objectif fixé de réduire la consommation d'eau par collaborateur n'a donc pas été atteint. L'augmentation a eu lieu dans les deux bâtiments; à Genève, la consommation d'eau est toutefois quelque quatre fois supérieure à celle de Berne. Les raisons de ceci sont examinées minutieusement par les responsables de l'infrastructure des bâtiments, et des mesures appropriées seront prises.



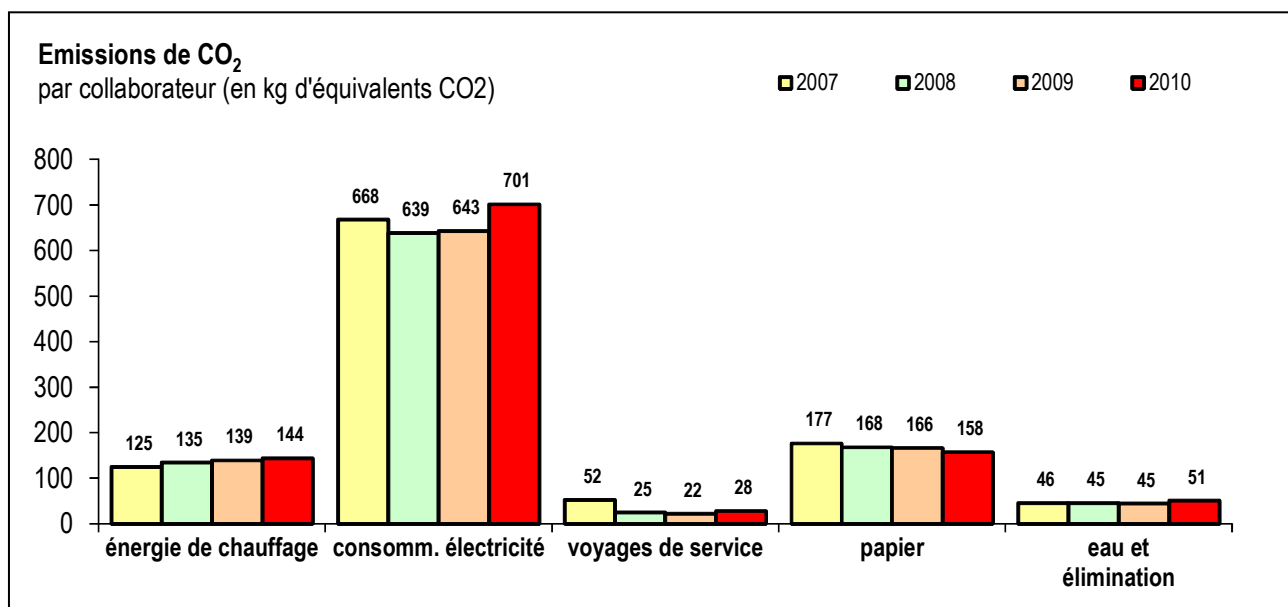
5.7 Voyages de service

Dans l'exercice, les voyages de service (kilomètres en train et en avion) ont reculé de 2,2 % au total. Comme les années précédentes, aucun de ces déplacements n'a été effectué en voiture. La baisse des voyages en train tient notamment au fait que la majeure partie des réunions entre les collaborateurs de Genève et de Berne se tiennent par vidéoconférence. De manière générale, les déplacements sont assez faibles au sein de la CdC.



5.8 Emissions de CO2

Les émissions de CO2 se sont accrues de 8 % par rapport à l'année précédente. La cause principale en est la hausse au niveau de l'électricité, qui en raison des importations de courant de l'étranger (centrales thermiques) occasionne une petite production de CO2. Étant donné que la consommation de courant de la CdC est très grande, ceci entraîne tout de même d'importantes émissions de CO2. Avec une part de 64 % aux émissions de CO2, la consommation d'électricité est donc le principal émetteur. La consommation de papier et celle d'énergie de chauffage suivent avec une part de 14 % chacune. Les autres domaines sont de moindre importance.

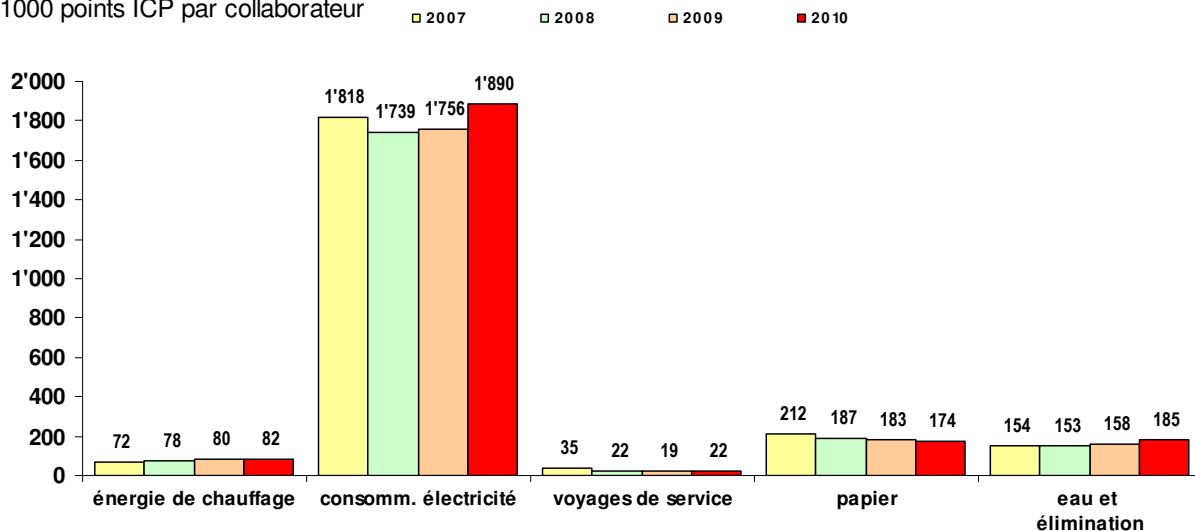


5.9 Indices de charge polluante

En 2010, on décèle au total une augmentation des indices de charge polluante de 7,1 % en comparaison avec 2009. Ici aussi, la cause principale était la hausse de la consommation d'électricité. Par rapport à 2006 (année de base), la réduction de la charge polluante par collaborateur est néanmoins de 1,4 %. Ce chiffre est certes supérieur à l'objectif défini par le Conseil fédéral d'une diminution de 10 % entre 2006 et 2016, mais le résultat est dû notamment à la situation spéciale en relation avec l'assainissement du bâtiment principal de Genève. Nous sommes optimistes: à l'avenir également, nous réaliserons des améliorations dans différents domaines, et nous atteindrons l'objectif d'ici à 2016.

Indices de charge polluante (ICP)

1000 points ICP par collaborateur

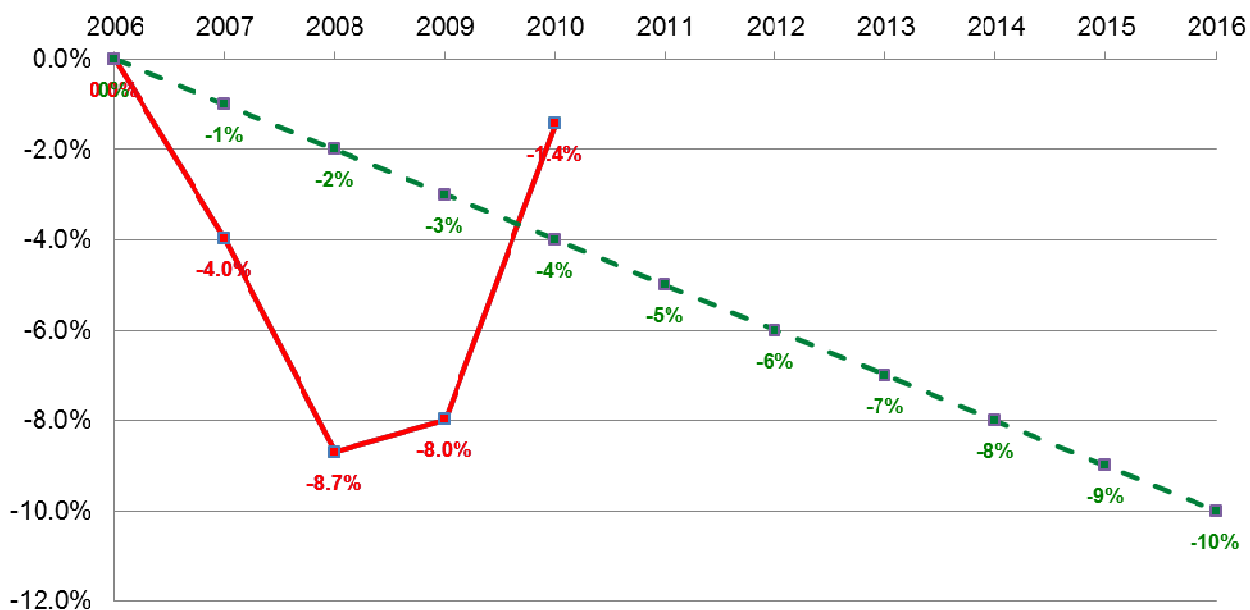


Réalisation des objectifs depuis 2006

—■— Réalisation des objectifs avec les compensations CO2

—■— Réalisation des objectifs sans les compensations CO2

- - -■- - Objectif : réduction de l'impact environnemental de 10 % à l'horizon 2016



6. Nos objectifs 2011

Pour 2011 nous nous sommes fixés les objectifs suivants:

- réduction de la consommation de papier de 3 % par collaborateur;

Ce facteur constitue le plus grand potentiel d'économie de notre institution. L'objectif doit être atteint en intensifiant l'échange électronique de données, en imprimant sur les deux côtés des feuilles de papier et en incitant les collaborateurs à n'imprimer les e-mails que lorsque cela est indispensable.

7. Organisation du management environnemental

Les membres de l'équipe environnementale sont

- Markus Odermatt, adjoint de direction;
- Carlos Campos, chef de la section Logistique;
- Mariano Rey, chef de service Infrastructures;
- Massimo Tognola, chef de service CSC (Prestations AVS) et représentant de la Commission du personnel;
- Alessandro Fontana, collaborateur OAIE et représentant de la Commission du personnel.

Les missions de l'équipe environnementale sont les suivantes:

- saisir les indicateurs relatifs à l'environnement (consommation d'énergie, de matériaux, etc.);
- proposer des objectifs et des mesures en faveur de l'environnement;
- contrôler l'efficacité des mesures;
- mener des campagnes de sensibilisation;
- organiser des séances d'information pour les nouveaux collaborateurs;
- répondre aux questions spéciales concernant l'environnement;
- établir le rapport environnemental annuel.

Pour toute suggestion ou demande d'information, veuillez vous adresser à:

Markus Odermatt
Adjoint de direction
Centrale de compensation CdC
Avenue Edmond-Vaucher 18
Case postale 3000
1211 Genève 2

Tél. 022 795 93 18, fax 022 797 15 01
markus.odermatt@zas.admin.ch